

# **CONNECTEZ-VOUS SUR:**

centrecardiologie evec que mont. vival to-sante. com

### L'EQUIPE MEDICALE

Docteur BARBOTEU
Docteur BRAIK
Docteur MERCERON
Docteur RAPOPORT

Docteur BENOUDA
Docteur CHHUON
Docteur SAUDUBRAY
Docteur KETATA

#### Nous contacter

Le standard: 01 30 91 80 00

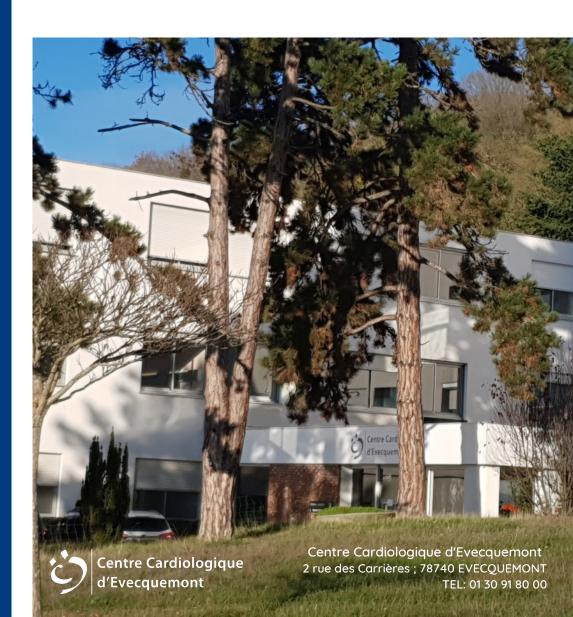
Unité de soins intensifs cardiologiques USIC 1 - **poste 8204** Unité de soins intensifs cardiologiques USIC 2 - **poste 8205** 

La secrétaire du secteur : 01 30 91 83 47 la responsable d'USIC : 01 30 91 83 23

Pour toutes informations administratives, les secrétaires médicales sont à votre disposition.

# LIVRET D'ACCUEIL DE L'ACCOMPAGNANT EN USIC

## Service d'Unité de Soins Intensifs



# **DÉROULEMENT DU SEJOUR**

Votre proche est hospitalisé en Unité de Soins Intensifs de Cardiologie (USIC). Ce livret a pour but de vous aider à comprendre l'environnement dans lequel il est soigné.

L'équipe soignante, composé de cardiologues, d'infirmier(e)s et d'aides-soignants effectue des soins réguliers auprès des patients.

Une hôtelière est également présente toute la journée. l'ensemble des membres de l'équipe soignante est à votre disposition pour répondre à vos questions.

#### **DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

Afin de constituer le dossier administratif, nous avons besoin de certains documents du patient :

Une pièce d'identité ou titre de séjour La carte vitale (ou attestation) Une carte de mutuelle en cours de validité Un justificatif de domicile de moins de 3 mois Un chèque de caution

Tous ces documents sont à remettre au service des admissions au rez-de-chaussée.







Votre pièce d'identité

Votre carte vitale

Votre carte mutuelle



## **DEMANDE D'INFORMATION**

Seul le médecin est habilité à fournir des informations médicales. Lors de son admission, votre proche devra remplir un formulaire de "désignation de la personne de confiance". la personne désignée devra signer ce même formulaire et sera la seule personne à qui le médecin communiquera des informations médicales concernant votre proche.

Lors des visites, le cardiologue référent ou le cardiologue de garde, pourra dans la mesure de ses disponibilités donner des informations complémentaires.

Après avoir quitté le secteur d'USIC, il convient de se renseigner auprès de l'équipe soignante de l'étage, pour connaître le nom du cardiologue référent.

## **LES VISITES**

Pour des raisons d'organisation du travail et du respect de l'intimité des patients, les horaires de visite sont limités et autorisés à deux personnes. Ces horaires sont affichés à l'entrée du service.

Exceptionnellement ou selon l'état du patient, des horaires de visite plus larges seront autorisés.

Si vous ne connaissez pas le numéro de chambre de votre proche, nous vous demandons de vous adresser au secrétariat.

Nous vous invitons à manifester votre présence au moyen des sonnettes mises à votre disposition à l'entrée de chaque service.

## LES EFFETS PERSONNELS

Le patient doit avoir à sa disposition ses effets personnels et son nécessaire de toilette.

Il est recommandé de ne pas garder d'objet de valeur, car l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les fleurs ne sont pas autorisées dans l'établissement pour des raisons d'hygiène.